

Image not found or type unknown



Sucession entre la FRANCE et le PORTUGAL

Par **Anastacia**, le **14/01/2014** à **21:58**

bonjour mon pere est decede , il etait portugais et avait une maison en FRANCE et au PORTUGAL lors de son deces la mere de ma demi soeur m as mis une avocate , mon pere m avait fais donation en 2010 , la notaire me dis que je dois une partie a ma soeur ou que cette partie sera pris sur la maison du PORTUGAL je suis perdue car j ai peur de me faire avoir que dois je faire ? pouver vous me donner des conseils merci d avance et en plus on me dis que vu que je suis l ainee je dois m occuper de tout